



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202303**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023 À 18:33, À LA SALLE DU
CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF AU 895 RUE CABANA, ET EN
DIRECT PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
Mme Geneviève La Roche	Vice-présidente
Mme Vicky Martineau	Secrétaire
Mme Joanie Bellerose	Administratrice
M. Guillaume Bernard	Administrateur
Mme Catherine Boileau	Administratrice
Mme Dany Grondin	Administratrice
Mme Laure Letarte-Lavoie	Administratrice

et M. Philippe Angers-Trottier avait motivé son absence.

Invités :

M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint - Administration
M. Stéphan Veilleux	Directeur général adjoint - Opérations et développement
Mme Claudy Champoux	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Philippe Lussier	Directeur ingénierie et projets

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023**

RÉSOLUTION NUMÉRO 016-23

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 février 2023.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 février 2023 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION NUMÉRO 017-23

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

Aucune question reçue ou posée ni aucun document déposé.

5. **RÈGLEMENT NUMÉRO R-070 CONCERNANT LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE DIX-HUIT (18) VÉHICULES ADAPTÉS AU TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES À MOBILITÉ RÉDUITE ET L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS EMBARQUÉS POUR LA PÉRIODE 2024-2026 ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 12 500 000 \$**

RÉSOLUTION NUMÉRO 018-23

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-070 concernant le financement de l'acquisition de dix-huit (18) véhicules adaptés au transport des personnes handicapées à mobilité réduite et l'acquisition d'équipements embarqués pour la période 2024-2026 et un emprunt au montant de 12 500 000 \$, conservé aux archives sous le numéro A23-05, soit et est adopté.

Que la Secrétaire de la Société soit et est mandatée pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

6. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LES ASSURANCES DE DOMMAGES POUR 2023-2024**

RÉSOLUTION NUMÉRO 019-23

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke doit renouveler ses polices d'assurances de dommages à compter du 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Société s'est prévalu de l'arrêté du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, en date du 1er septembre 2004, permettant aux sociétés de transport en commun régies par l'article 103 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) d'octroyer, sans demander de soumissions, des contrats d'assurance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration approuve la proposition de renouvellement de Aon Courtiers d'assurance au montant total de quatre cent huit mille dix (408 010, 00 \$), taxe de vente provinciale de 9% exclue, à partir du 31 mars 2023 pour une période d'UN (1) an.

Que la note de la chef de l'approvisionnement pour le renouvellement de contrat d'assurance pour les assurances de dommages soit et est conservée aux archives sous le numéro A23-06.

- ADOPTÉ -

7. **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES LÉGERS**

RÉSOLUTION NUMÉRO 020-23

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) participe à l'appel d'offres lancé par le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour l'acquisition de véhicules légers;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer un véhicule de service utilisé par l'équipe des superviseurs, celui-ci ayant atteint sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l'acquisition d'un véhicule de service additionnel pour assurer le bon déroulement des opérations de la STS, notamment pour des relèves chauffeurs;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration autorise, dans le cadre de la participation de la Société de transport de Sherbrooke à l'appel d'offres du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour l'acquisition de véhicules légers, l'acquisition d'un véhicule Kia Niro EV EX Premium auprès du fournisseur Kia Québec pour un montant de quarante-huit mille deux cent deux (48 202, 00 \$) toutes taxes exclues.

Que le conseil d'administration autorise, dans le cadre de la participation de la Société de transport de Sherbrooke à l'appel d'offres du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour l'acquisition de véhicules légers, l'acquisition d'un véhicule Jeep Grand Cherokee 4XE PHEV auprès du fournisseur FCA Canada inc. pour un montant de soixante-seize mille quatre cent vingt-sept (76 427, 00 \$) toutes taxes exclues.

Que le directeur général soit et est autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

- ADOPTÉ -

8. **AUGMENTATION DE LA VALEUR DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE EN PLACE D'UN TABLEAU DE BORD ORGANISATIONNEL**

RÉSOLUTION NUMÉRO 021-23

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.02 du règlement R-050 de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services pour les dépenses d'au moins 25 000 \$ et de moins du seuil décrété par le ministre, des offres doivent être sollicitées auprès d'au moins deux (2) fournisseurs potentiels susceptibles de répondre aux exigences du contrat;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix, la Société de transport de Sherbrooke (STS) a attribué un contrat à Ventriloc inc. au montant de cinquante-six mille six cent cinquante-neuf et soixante-huit (56 659, 68 \$), incluant toutes taxes applicables, pour la mise en place d'un tableau de bord organisationnel visant la centralisation de différentes données de gestion et la visualisation d'indicateurs clés permettant de suivre la performance de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE la STS désire apporter des modifications au tableau de bord organisationnel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 du règlement R-050 de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services, une telle modification peut être appliquée;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 3.14.1.1 du règlement R-003 sur la délégation de pouvoirs, il est justifié de soumettre cette demande de changements au conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le présent conseil d'administration autorise l'augmentation de la valeur du contrat attribué à Ventriloc inc. pour services professionnels pour la mise en place d'un tableau de bord organisationnel pour un montant total de onze mille deux cent soixante-sept et cinquante-cinq (11 267, 55 \$) toutes taxes incluses.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A22-29.

- ADOPTÉ -

9. **AUGMENTATION DE LA VALEUR DU CONTRAT DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ POUR L'ACQUISITION DE CARBURANT DIESEL CONTENANT DU CARBURANT RENOUVELABLE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 022-23

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke participe à l'achat regroupé #600014120 pour l'acquisition de carburant diesel contenant du carburant renouvelable afin de réduire ses coûts;

ATTENDU QUE le contexte économique actuel a provoqué une hausse de prix importante et imprévisible en 2022;

ATTENDU QUE le montant adjugé doit être révisé afin de s'ajuster à la réalité du marché;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.14.2 du règlement R-003 sur la délégation de pouvoirs, il est justifié de soumettre cette demande de révision au conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration autorise l'augmentation de la valeur du contrat adjugé par la Société de transport de Sherbrooke à Produits Suncor Énergie S.E.N.C. pour un montant total de onze millions quatre cent trois mille quatre cent vingt-neuf et soixante-trois (11 403 429, 63 \$) toutes taxes incluses.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A20-32.

- ADOPTÉ -

10. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 023-23

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçu pour le mois de février 2023 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point ajouté en affaires nouvelles.

12. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Mme Dany Grondin**

Aucun message.

Mme Laure Letarte-Lavoie

Mme Letarte-Lavoie évoque une visite très inspirante effectuée à la mairie de Québec et au Bureau de projets, le 16 février dernier, dans le cadre du projet de tramway.

Elle mentionne que plusieurs membres de la Société de transport de Sherbrooke et de la Ville de Sherbrooke étaient présents. Elle indique qu'ils sont ressortis de la visite avec des idées plein la tête ainsi que d'une bonne compréhension des éléments clés pouvant permettre une meilleure réalisation et réussite de projets de cette nature et envergure : avoir une vision claire dès le début, avoir un leadership politique, et réaliser un tracé à l'endroit où il y a le plus d'achalandage, même si cela peut être difficile - il est important d'aller à l'emplacement où cela fait le plus de sens. Une fois le tracé complété, il est ensuite possible de déterminer quel est le meilleur mode de transport.

Mme Letarte-Lavoie souligne que le déploiement de ce projet structurant est une occasion, pour la Ville de Québec, de revoir le réaménagement de son territoire. C'est également une occasion pour elle de remettre du vert dans les rues et de revoir l'inclusion des différents modes de transport.

Mme Letarte-Lavoie termine en rappelant que la visite fut des plus intéressantes et que cela donne beaucoup d'idées pour le projet structurant à réaliser à Sherbrooke.

Mme Geneviève La Roche

Aucun message.

Mme Catherine Boileau

Aucun message.

Mme Joanie Bellerose

Mme Bellerose souhaite une bonne soirée à toutes et tous.

M. Guillaume Bernard

Aucun message.

M. Marc Denault

M. Denault rejoint le commentaire de Mme Laure Letarte-Lavoie et mentionne qu'il est clair, dans les projets de Québec et Lévis, que cela prend du leadership de la mairie, ou de la mairesse dans notre présent cas. Et, du point de vue administratif, la direction générale de la ville doit aussi nouer des liens avec l'ensemble des partenaires incluant le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

M. Denault indique ensuite que la Ville de Sherbrooke est maître d'œuvre du projet et que les utilisateurs sont la Société de transport de Sherbrooke ainsi que les gens du transport actif (vélo, marche, etc.), ce qui constitue une vision d'ensemble de mobilité - autre aspect abordé lors de la visite du 16 février dernier.

M. Denault poursuit en évoquant que l'année 2023 s'annonce être une année fort importante pour la Société de transport de Sherbrooke. Notamment, au point de vue des ressources humaines, car c'est plus de 12 conducteurs additionnels que l'organisation a besoin. De ce fait, il invite les gens à postuler comme conducteur ou conductrice pour le service de transport urbain. Il précise que la Société de transport de Sherbrooke offre même la formation à ceux et celles n'ayant pas de permis de conduire classe 2. M. Denault ajoute que l'organisation a également besoin de conducteurs ou conductrices pour le service de transport adapté, ainsi que d'employés au service de l'entretien et de quatre membres du personnel administratif.

M. Denault conclut en remerciant tout le monde de leur présence et rappelle que la prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 12 avril 2023.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Que la présente assemblée soit et est levée à 18h48.

SHERBROOKE, le 15 mars 2023

Le Président,

Marc Denault

La Secrétaire,

Vicky Martineau